



FORMATION DU SECTEUR PUBLIC

ACTUALITÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET NOUVEAUX TEXTES : COMMENT FAIRE FACE AUX NOUVELLES DISPOSITIONS ?
- ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

LES 18 ET 19 NOVEMBRE 2019 - PARIS

JOURNÉES ANIMÉES PAR

Olivier Guézou, Professeur des Universités, UNIVERSITÉ DE SAINT-QUENTIN EN YVELINES

Guillaume Delalay, Chef du bureau de la réglementation la direction des affaires juridiques du MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Pierre De Baecke, Avocat Associé, VOLTA AVOCATS

David Moreau, Maître des requêtes au CONSEIL D'ÉTAT, Secrétaire général adjoint, chargé des juridictions administratives

WWW.CFPA-FORMATION.FR

ÉDITO

On le sait, les évolutions de la réglementation touchent sérieusement le droit de la commande publique et donc la solidité de la base juridique sur laquelle les acheteurs s'appuient. Cela a conduit à la création, attendue et saluée, d'un corpus unique, le Code de la commande publique. Mais sitôt adopté que des ajustements voient le jour. S'il a le mérite d'être là, il n'en est pas moins complexe à manier.

Au-delà de la réglementation mouvante, le droit de la commande publique fait également face à une jurisprudence abondante rendue par le Conseil d'Etat.

Pour tout savoir du nouveau Code et de ses impacts sur votre pratique, le CFPA vous propose un éclairage sur les contours et les évolutions de cette réglementation ainsi que les apports de la jurisprudence récente en présence de ses meilleurs experts. Ne manquez pas nos journées les 18 et 19 novembre prochains, à Paris !

Rejoignez-nous !

Anne DELOM, *Responsable des événements*

CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET NOUVEAUX TEXTES : COMMENT FAIRE FACE AUX NOUVELLES DISPOSITIONS ?

PARIS LE 18 NOVEMBRE 2019

Journée animée par

Olivier GUÉZOU, *Professeur des Universités, Université de Saint-Quentin en Yvelines*

Guillaume DELALOY, *Chef du bureau de la réglementation la direction des affaires juridiques du Ministère de l'économie et des finances*

Pierre DE BAECKE, *Avocat Associé, VOLTA Avocats*

Actualité législative et réglementaire des marchés publics : le code de la commande publique est-il enfin uniforme ?

- Filiation entre le code de la commande publique et les textes de 2014/2016 : quelle simplification des notions et quelle émergence de la notion de contrat de la commande publique ?
- Les enjeux des nouvelles définitions de marché public et de concession
 - L'articulation avec les contrats domaniaux
 - Les contrats globaux
 - Quid des contrats auparavant exclus ?
- Quelle est la structure du Code, comment s'y retrouver ?

- Les grands principes de la commande publique : quels enjeux du titre préliminaire du Code ?
 - Tous les « autres marchés publics » et autres contrats de concession non soumis aux règles de passation du Code sont-ils aussi soumis à ces principes généraux ?
 - Quelles incidences pratiques et quels risques en cas de non-respect ?
- Quels sont les textes intégrés au Code de la commande publique ? Quelle articulation entre eux ? Lesquels sont exclus ? Quels impacts en pratique ?
- Loi ELAN du 23 novembre 2018 : quels apports en matière de commande publique ?
 - Quelle soumission partielle des organismes de HLM à la loi MOP ?
 - Peut-on parler de réduction du champ d'application de la loi MOP ?
 - Quid des règles relatives aux appels d'offres ?
- La maîtrise d'œuvre après l'abrogation de la loi MOP : comment agir désormais ? Quelles précautions prendre ?
 - La suppression du concours d'architecte pour les logements sociaux : peut-on parler de révolution ?
 - Les missions à la carte pour les maîtres d'œuvre : quels impacts en pratique ? Est-ce un démantèlement de la loi MOP ?
- Loi PACTE du 22 mai 2019 : que faut-il en attendre du point de vue de la commande publique ? Quelles innovations ?
 - Quelles dispositions pour améliorer le respect des délais de paiement par les acheteurs publics ?
 - Quelles nouveautés en matière de travaux supplémentaires ?
- Décret du 24 décembre 2019 : quelles mesures en faveur des PME ?
 - Quel allègement quant aux obligations de dématérialisation ?
 - Que faut-il entendre par achats innovants ?
- Le point sur les textes en matière de Sociétés publiques locales : quel changement dans les conditions de participation d'une collectivité territoriale à une SPL ? Une SPL correspond-elle toujours à une relation de quasi-régie ? Quid de

ACTUALITÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- la coopération entre personnes publiques dans le CCP ?
- Que faut-il attendre de la refonte des CCAG ? Quelles conséquences sur la pratique et la rédaction des contrats de la commande publique ?
 - Quels sont les principaux changements de vocabulaire, de formulation ou de présentation par rapport aux anciens textes et quel impact ?
- Code de la commande publique : zoom sur le décret du 29 mars 2019**
- Quelles sont les principales corrections ?
 - Quelles conditions pour l'utilisation de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour les lots de moins de 25.000 € ?
 - Quelles obligations en matière d'information des entreprises évincées ?
- Focus passation**
- Les différentes procédures de passation dans le Code de la commande publique : l'unification de la procédure avec négociation
 - Quelle réécriture des cas dans lesquels les marchés publics et concessions peuvent être modifiés
- sans procéder à une nouvelle mise en concurrence ?
- Contrats auparavant exclus : convient-il d'organiser un minimum de transparence et de mise en concurrence ?
 - Quelle « nouvelle » définition de la notion d'offre anormalement basse ? Quelle procédure respecter ?
 - Quel est le régime des variantes ? Les variantes tacites sont-elles encore possibles ?
 - Définir ses besoins en tenant compte des objectifs de développement durable : quelles précautions prendre ?
 - Où en est-on des obligations de dématérialisation ?
- Focus exécution**
- Quelles règles relatives aux marchés exclus devenus des marchés « soumis à un régime particulier » ?
 - Quel impact de la distinction entre contrats administratifs et contrats privés ?
 - Quid de l'indemnisation du cocontractant en cas de modification unilatérale du contrat ? Plus particulièrement quelle précision de la notion de maintien de l'équilibre financier ?
- Quelles précisions relatives aux conditions justifiant le recours aux avenants pouvant augmenter jusqu'à 50 % le montant initial du marché ?
 - Quelle codification des règles générales applicables aux contrats administratifs s'agissant des pouvoirs de l'acheteur ou de l'autorité contractante ?
 - Imprévision, force majeure, sujétions techniques imprévues : quelle codification de ces notions ?
 - Les enjeux de l'intégration de dispositions sur le règlement alternatif des différends ?
 - Création de nouveaux articles pour la modification et la résiliation pour cause d'intérêt général : quels sont-ils ?
 - Quelle définition des biens de retour et quel est leur régime juridique dans les concessions ?
 - Qu'en est-il de la rémunération des hypothétiques prestations supplémentaires ?
 - Quid de la pratique de l'affacturage inversé ?

POURQUOI ASSISTER À CES JOURNÉES ?

- Une occasion unique d'échanger avec vos pairs et confronter vos pratiques
- Bénéficiez de l'expérience des meilleurs experts de la commande publique
 - Profitez de la présence de ceux qui rédigent les textes

ACTUALITÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

PARIS LE 19 NOVEMBRE 2019

Journée animée par

David MOREAU, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, Secrétaire général adjoint, chargé des juridictions administratives

Le programme évoluera pour tenir compte des décisions jurisprudentielles à venir

Champ d'application et mise en œuvre du droit des marchés publics

- Le cas du mobilier urbain : CE 25 mai 2018, n°416825
- Quels types de marchés ne sont pas soumis à la passation des marchés publics ? CE 5 février 2018, n°414846

L'actualité liée à la candidature

- Règles de mise en concurrence : quel délai imparti aux candidats ? CE 11 juillet 2018, n°418021 et n°418022
- Quelles précisions relatives à la sélection des candidatures, notamment en cas de redressement judiciaire ? CE 25 janvier 2019, n°421844
- Passation des marchés publics globaux de performance : quelles précisions ? CE 8 avril 2019, n°426096 et n°426914

Les offres en marchés publics

- Quelles précisions relatives aux OAB ? CE 13 mars 2019, n°425191
- Comment détecter une OAB ? CE 22 janvier 2018, n°414860
- Quelles précisions sur l'obligation d'allotir ? CE 25 mai 2018, n°417428, n°417439 et n°417869

- Sélection des offres : quel usage des critères sociaux ? CE 25 mai 2018, n°417580
- Sous-critère lié au montant des pénalités : quid de son illégalité ? CE 9 novembre 2018, n°413533
- Qu'en est-il de la légalité d'un critère lié au montant d'une redevance domaniale ? CE 17 septembre 2018, n°407099
- Quelles règles en matière de publicité des sous-critères ? CE 4 avril 2018, n°416577
- Ecart de notation entre les critères : quels effets ? CE 25 mai 2018, n°417428
- Quelles conséquences en cas d'offre non conforme au CCTP ? CE 27 mars 2019, n°426200
- Quel est l'office du juge du référé précontractuel en matière de régularité des critères de sélection des offres ? CE 8 avril 2019, n°425373

Les conditions d'exécution et de fin des marchés publics

- Quel usage de la clause Molière ? CE 8 février 2019, n°420296
- Quelle contestation possible des décisions de résiliation ? CE 27 février 2019, n°414114
- Quid de la recevabilité de l'appel en garantie et du lien avec les sommes inscrites dans le DGD ? CE 6 mai 2019, Société Icade Promotion
- Dans quels cas un décompte général et définitif peut-il être assorti de réserves ? CE 26 février 2019, n°420765

Le contentieux des marchés publics

- Quelles règles de recevabilité d'un référé contractuel ? CE 25 juin 2018, n°417734 et CE 25 janvier 2019, n°423159
- Quelles conséquences indemnitaires de la résiliation d'un contrat prononcée par le juge et de l'annulation contentieuse de cette résiliation ? CE 27 février 2019, n°410537
- Quel est l'office du juge du référé-suspension contre une décision de résilier le contrat ? CE 25 janvier 2019, n°424846
- Quelles nouvelles possibilités de recours en contestation contre la validité du contrat ? CE 9 novembre 2018, n°420654 et n°420663
- Que recouvre la notion de contenu illicite du contrat ? CE 30 novembre 2018, n°414377
- Quels vices peuvent entacher la procédure de passation d'une concession d'aménagement ? Quelles conséquences lorsque ceux-ci révèlent la volonté de la personne publique de favoriser un candidat alors que le contrat est totalement exécuté ? CE 15 mars 2019, n°413584
- Un candidat évincé peut-il contester une convention d'exploitation des installations annexes sur les autoroutes concédées ? CE 12 avril 2019, n°429698

La responsabilité

- La responsabilité contractuelle du maître d'ouvrage : CE 26 avril 2018, n°407898

ACTUALITÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- Quelle indemnisation du titulaire en cas de résiliation pour motif d'intérêt général ? CE 26 mars 2018, n°401060
- Quelle indemnisation du titulaire en cas de résiliation fautive d'un marché à bons de commande ? CE 10 octobre 2018, n°410501
- Quelle action possible de la victime d'un dommage contre l'entreprise de travaux ? CE 6 février 2019, n°414064
- Quelles obligations du pouvoir adjudicateur en cas de cession de créances ? CE 9 mars 2018, n°407842
- Qu'en est-il de la possibilité d'engager la responsabilité contractuelle du prestataire pour des désordres apparus postérieurement à la notification du décompte général ? CE 19 janvier 2019, n°408203

INFORMATIONS PRATIQUES

1590€ TTC
(2 jours)

890€ TTC (1 jour)

LIEU	PARIS	DATE	18 ET 19 NOVEMBRE 2019	DURÉE	2 JOURS À LA CARTE
DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE		PUBLIC		OBJECTIFS	
8h45	Petit-déjeuner d'accueil	Directeur et responsable de la commande publique, directeur et responsable des marchés publics, directeur et responsable de l'achat, directeur et responsable juridique, acheteur public, juriste, gestionnaire de contrat, directeur et responsable des grands projets, directeur et responsable du contentieux		<ul style="list-style-type: none">• Décrypter toute l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle des marchés publics• Appréhender les conséquences pratiques et anticiper les risques contentieux pouvant naître• Obtenir des conseils pratiques et des réponses personnalisées aux questions posées par les nouvelles décisions de jurisprudence <p>Les acquis de ces journées ne seront pas évalués.</p>	
9h00	Début de la formation				
12h30	Déjeuner (inclus dans le prix de la formation)				
14h00	Reprise de la formation				
17h00	Fin de la journée				

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné (e) :

Demande l'inscription de M Mme

Nom :

Prénom :

Fonction (important) :

Grade :

Ancienneté dans la fonction :

Mail :

Nom et adresse de l'organisme :

.....

Tél. : Fax :

Au stage « Actualité de la commande publique » :

1 journée : **890 € NET DE TAXE** 18 novembre 19 novembre

2 journées : **1590 € NET DE TAXE**

Date et signature

Cachet

CONVOCATION

Le ou la stagiaire recevra la convocation dans un délai de 15 jours avant le début du stage à l'adresse (si différente) :

.....

Mail :

FACTURATION

La facture d'un montant de euros sera adressé dès la fin du stage à l'adresse de facturation (si différente) :

.....

Tél. :

Toute annulation doit se faire par écrit. Si elle intervient moins de 15 jours avant la formation, le coût est dû en totalité. Tout remplacement peut se faire à tout moment.

MERCI DE COMPLETER CE BULLETIN ET DE LE RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE

CFPA - Centre de formation de perfectionnement et d'assistance - 88 boulevard de Charonne - 75020 PARIS - Tél : 09 50 59 46 44 - 07 61 38 93 34
email : anne.delom@cfpa-formation.fr

LE CFPA : QUI SOMMES NOUS ?

Leader depuis plus de 25 ans des formations relatives aux achats et aux marchés publics, et plus généralement au droit public, le CFPA met son expérience et son expertise au service de ses partenaires du secteur public (Ministères, collectivités locales, établissements publics, hôpitaux...).

Le CFPA possède un catalogue de plus de 170 formations inter et intra, à jour des dernières actualités et des bonnes pratiques, et animées par des hommes et des femmes de terrain qui, outre leurs qualités pédagogiques, ont une connaissance pratique tirée de leur expérience quotidienne.